

Esprit-Violet : et l'on reparle de démolition

La ville avait promis : si l'association *A la Pointe* votait, à la majorité, la démolition de l'immeuble Cor-al jugé illégal depuis la décision du conseil d'État, le 12 mars 2012, elle s'engagerait à ses côtés. Le 12 octobre dernier, les adhérents de l'association réunis en assemblée générale ont fait leur part du travail : la démolition a même été approuvée à l'unanimité. Dans la foulée, le président Jacques Le Magueresse a déposé en mairie le procès-verbal de cette réunion. La Ville a pris acte. L'adjoint délégué aux affaires juridiques Christophe Santelli-Estrany a confirmé par écrit le 12 novembre, « vouloir engager une procédure devant le TGI de Grasse afin de solliciter la démolition du bâtiment dépourvu de permis de construire depuis son annulation devenue définitive après le conseil d'État. »

Réjouie mais toujours vigilante, l'association commente : « Cette décision salubre de la mairie de Cannes est bienvenue pour autant qu'elle se concrétise et se vérifie rapidement », prévient-elle par voie de communiqué de presse.

Prescription civile le 12 février prochain

En effet, la prescription civile sur ce



Cet immeuble, situé à l'angle des rues Esprit-Violet et Ricord-Laty, sera-t-il démolit ?
(Photo A.B-J.)

dossier tombe le 12 février 2014, l'association entend donc engager rapidement une procédure civile pour avoir accès au dossier et le défendre en espérant vivement que l'institution judiciaire fera exécuter « pour l'intérêt général de tous, la démolition de cet immeuble illicite ».

De son côté dans son courrier, la Ville promet qu'elle « va s'employer, mais sans préjuger de la décision du juge ju-

diciaire, à faire aboutir cette procédure. » Elle a donc jusqu'au 12 février pour cela.

CHRISTÈLE BURLOT
cburlot@nicematin.fr

Dans son communiqué, l'association précise que « pour payer les honoraires d'un avocat, elle aurait besoin de la participation massive de tous citoyens qui pensent que « le respect de nos lois est indispensable et essentiel pour le bon fonctionnement de la municipalité. Les dons sont à envoyer à l'association A la Pointe-environnement. »
Tél. : 06.32.68.91.98.